



Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200909-1003

**ARRETE N° ARR/2020/ST/236**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre **les travaux de coussin d'enrobés sur la voie centrale de bus de la rue Henri Dunant à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Du 21 septembre 2020 au 20 octobre 2020, la circulation de tout véhicule sera interdite sur la voie centrale normalement réservée aux autobus de l'avenue Henri Dunant. Les bus devront donc circuler sur les voies aller-retour des autres véhicules. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 2** : Du 21 septembre 2020 au 20 octobre 2020, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant au droit des travaux.

**ARTICLE 3** : Les panneaux de signalisation réglementaire diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise VRL de Lille

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise VRL rue Courtois 59000 Lille.

Fait à HEM, le 10 SEP. 2020

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



**Laurent PASTOUR**